

Septembre 2009



Dernier échelon d'une scolarité commune, le collège est travaillé par des fractures sociales et géographiques de plus en plus manifestes et renforcées par l'assouplissement de la carte scolaire.

Si les difficultés scolaires ne naissent pas au collège, elles s'y révèlent de façon plus aiguë parce que, notamment, les savoirs et savoir-faire à acquérir au collège sont plus complexes, et que, faute de temps, les implicites scolaires ne sont pas toujours levés, ce qui entretient les malentendus cognitifs.

Esquivant la question de ce que l'on enseigne et de la façon de l'enseigner, toutes les formes de rénovation du collège sont restées jusqu'ici au seuil de la classe pour multiplier des dispositifs d'aide qui ont été peu interrogés en terme d'efficacité (voir aussi notre fiche n° 5 sur l'accompagnement des élèves).

Au lieu d'interroger sérieusement la question des conditions de travail des élèves au sein de la classe, et du temps nécessaire pour les différents apprentissages, le Gouvernement impose un recentrage sur une scolarité obligatoire réduite, pour une partie de la jeunesse, à l'acquisition du socle commun.

Reposant sur une conception utilitariste de la formation et délégitimant un certain nombre de disciplines, pensées uniquement sous l'angle d'acquisitions transversales, ce socle marque un renoncement à la culture pour les élèves les plus en difficulté et permet de mettre en place une école à plusieurs vitesses avec une différenciation précoce des parcours scolaires basée sur le principe de mérite individuel : tandis que certains élèves pourront bénéficier de l'ensemble des programmes scolaires, d'autres se verront relégués au seul socle et renvoyés à une hypothétique formation tout au long de la vie.

Loin de régler les problèmes de comportement de certains élèves, la note de vie scolaire dénature le travail des enseignants et des CPE, crée des malentendus et ne peut que générer des tensions avec les élèves et les parents. Le SNES s'oppose à la prise en compte de cette note pour l'obtention du brevet et demande l'abrogation du décret du 10 mai 2006 qui institue cette note.

**Le SNES conteste ces choix éducatifs qui occultent, voire nient, les mécanismes sociaux à l'œuvre dans et hors l'École, et renvoient aux individus eux-mêmes la responsabilité de leur réussite ou de leur échec. Il combat toute velléité de faire du collège une fin en soi pour une partie des élèves de milieu populaire. Il s'oppose à toute orientation précoce des élèves et à la multiplication des dispositifs d'alternance au collège, du type DIMA ou PIM, qui entretiennent l'illusion que l'immersion en entreprise constituerait le meilleur atout des élèves en difficulté.**

**Il serait tout aussi dangereux de remettre en cause le principe de classe hétérogène et de recréer des classes de niveau qui pénalisent fortement les élèves faibles alors que les élèves forts en tirent peu de profit.**

La difficulté est inhérente à l'acte d'apprendre. Elle peut être ponctuelle ou plus ou moins durable. Les apprentissages se construisant dans la classe, c'est d'abord en définissant des horaires suffisants que l'on doit tenter de résoudre les difficultés qui y font obstacle. Ces horaires doivent rester nationaux, afin de garantir un traitement équitable des élèves sur l'ensemble du territoire.

Si l'on veut que le collège scolarise efficacement tous les élèves de la Sixième à la Troisième sans filière ségrégative ni éviction précoce, il faut lui donner rapidement les moyens de favoriser des pratiques pédagogiques diversifiées au sein de la classe et de prévenir les échecs en apportant très tôt aux élèves l'aide et le soutien dont ils ont besoin.

Il faut également en finir avec les ghettos scolaires et viser partout une réelle mixité sociale, indispensable à l'hétérogénéité scolaire (voir fiche n°4).

Le SNES propose de refonder le collège pour qu'il forme des individus et citoyens libres et éclairés, et prépare toute une génération à des poursuites d'études dans une des trois voies du lycée, avec l'objectif que tous acquièrent au moins une qualification de niveau V.

Nous demandons notamment de :

- Repenser les programmes scolaires et leurs articulations (premier et second degré, ainsi que les différentes disciplines entre elles), afin de permettre aux élèves de construire une culture commune exigeante, accessible et mobilisatrice. C'est un chantier qu'il est urgent de mener, en mettant en place des commissions pluralistes. Le SNES est prêt y participer.
- réduire les effectifs des classes (24 élèves maximum hors ZEP)
- prévoir un horaire/professeur supérieur à l'horaire/élève afin d'organiser des travaux de groupes, des dédoublements...
- renforcer les dispositifs d'aide en Sixième et les installer à tous les niveaux du collège, sans réduire les horaires d'enseignement actuels,
- offrir les moyens de suivre en équipe pluriprofessionnelle les élèves les plus en difficulté (voir fiche n° 8)

Si une politique résolue de prévention de l'échec scolaire s'impose de toute urgence, il faut dans le même temps trouver des solutions immédiates pour répondre au problème des élèves actuellement en grande difficulté scolaire. Le module de découverte professionnelle de six heures a été créé à titre transitoire pour les élèves « repérés en voie de décrochage scolaire à la fin du cycle central » afin de mieux préparer leur accès à une formation qualifiante de niveau V. Le SNES dénonce la confusion qu'entretient le ministère sur le public visé pour ce module et exige le respect de l'arrêté du 2 juillet 2004. Il rappelle son exigence qu'un bilan rigoureux soit fait rapidement.

Les dispositifs relais, qui accueillent des élèves entrés dans un processus évident de déscolarisation, peuvent représenter un recours utile. Ils doivent rester exceptionnels pour ces seuls élèves, et leur garantir un retour pédagogiquement accompagné dans la classe d'origine, ainsi qu'un suivi de leur parcours sur au moins deux ans.